



Certification C2i niveau 1 – UM1 – 2011/2012

La certification du C2i niveau 1 pour l'année 2011/2012 est définie par les directives du BO n° 33 du 4 septembre 2008, qui précise les modalités de la validation du référentiel du C2i.

La certification dans les différentes composantes de l'UM1 est gratuite sauf dans le cadre de la formation continue et apprentissage (DIDERIS).

Les épreuves de certification du C2i se déroulent au sein de chaque composante sous la direction d'un enseignant responsable (référént C2i de la composante).

La certification comprend deux parties :

1. Une partie théorique, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national. L'enseignant responsable choisit les 45 questions du QCM en s'efforçant de respecter la règle d'un minimum de 4 questions portant sur chacun des 9 thèmes imposés. Ce questionnaire devra impérativement être constitué par recours à la banque nationale de questions alimentée en concertation avec les établissements certificateurs. Le système de notation est celui adopté par le texte officiel. Une note globale de 10 sur 20 permet de valider la partie théorique.
2. Une partie pratique, couvrant les neuf domaines du référentiel, qui peut s'organiser sous forme d'activités concrètes. Il est recommandé d'intégrer ces activités dans les cursus de formation.

Les modalités pour la validation de l'épreuve pratique dans les composantes de l'UM1 sont :

- AES : contrôles terminaux inclus dans le cursus
- ISEM : épreuve spécifique en temps limité
- UFR Droit / IPAG : contrôles continus et terminaux inclus dans le cursus
- UFR Médecine : épreuve spécifique en temps limité
- UFR Odontologie : contrôles continus inclus dans le cursus
- UFR Sciences Economiques : contrôles continus inclus dans le cursus
- UFR STAPS : contrôles continus inclus dans le cursus
- UFR Pharmacie : épreuves pratiques spécifiques inclus dans le cursus
- **DIDERIS Formation Continue : épreuve spécifique en temps limité** (*le C2I Formation Continue étant très spécifique, vous trouverez toutes les informations sur les deux annexes jointes*)

Les critères de validation de la partie pratique sont définis par les référents des composantes.

Le nombre des sessions de certification par année est déterminé par le référént de la composante conformément aux modalités d'examen définies dans la composante.

La certification C2i niveau 1 est attribuée après validation de chacune des deux parties.

Un jury unique et spécifique statue sur la validation des épreuves pratiques et théoriques. Ce jury est désigné par le président de l'Université de Montpellier I et présidé par un enseignant-chercheur. Il peut comporter des membres invités en fonction des origines des candidats.

Une commission Jury est nommée au sein de chaque composante. Cette commission est constituée d'un minimum de trois membres et comprend au moins un enseignant-chercheur. Elle est responsable de l'organisation et du déroulement des épreuves du C2i. Elle transmet également les propositions de résultats au jury pour délibération finale.

Le jury peut valider directement des compétences attestées par d'autres certifications reconnues dans un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel national. Seul juge de l'attribution de ces validations, le jury peut aussi prendre en considération les acquis de l'expérience. Si le C2i niveau 1 est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon il est considéré comme un certificat séparé.

Le jury se réunit deux fois par an (sauf exception). Les dates de sessions du jury ont lieu de façon préférentielle les mois de Février et Juillet.

En cas d'échec à la certification C2i niveau 1, une attestation est remise au candidat à sa demande. Elle précise pour la partie pratique et pour la partie théorique, son obtention éventuelle. Le candidat garde le bénéfice de la partie validée durant toute l'année universitaire en cours.

CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET C2i ® NIVEAU 1

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES :

Toute personne désirant valider sa maîtrise des compétences des usages des Techniques d'Information et Communication par un Certificat National. Ces compétences sont décrites dans le référentiel du **C2i (BOEN -Bulletin Officiel de l'Education Nationale- n°24 du 17 juin 2004, et n°15 du 14 avril 2005)**.

OBJECTIFS :

Certifier de la maîtrise des usages des Techniques d'Information et Communication :

- Maîtrise avancée des outils bureautiques pour optimiser leur utilisation individuellement et dans un environnement de travail collaboratif
- Utilisation compétente des outils internet et de la messagerie électronique pour communiquer, informer, s'informer
- Connaissance de la réglementation relative aux droits d'auteurs et à internet (étiquette, chartes utilisateurs, label d'accessibilité des sites...)
- Connaissance de l'évolution des TIC (Techniques d'Information et Communication) appliquées à l'environnement de travail.

PROGRAMME :

Le C2i® est un Certificat national visant à attester de la maîtrise d'un ensemble de connaissances informatiques (aspects usages du numérique) et liées à internet, indispensables pour le travail collaboratif et administratif (traitement de texte, tableur, messagerie, recherche d'information sur internet, droit de l'information, travail en commun sur plate-forme collaborative).

Le référentiel national est structuré en 9 domaines de compétences :

- **A1** : Tenir compte du caractère évolutif des technologies de l'information et de la communication
- **A2** Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie
- **B1** S'approprier son environnement numérique de travail
- **B2** Rechercher l'information
- **B3** Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau
- **B4** Réaliser des documents destinés à être imprimés
- **B5** Réaliser la présentation de ses travaux en présence et en ligne
- **B6** Echanger et communiquer à distance
- **B7** Mener des projets en travail collaboratif à distance

LA CERTIFICATION :

Les modalités de certification définies dans la circulaire **n°2008-122 du 4-8-2008** parue au **B.O. n°33 du 4 septembre 2008** sont les suivantes :

Tout postulant à la certification C2i® niveau 1 doit faire acte de candidature dans un cadre déterminé par l'établissement habilité.

Il est rappelé que ce certificat atteste de l'acquisition de compétences et qu'en conséquence les modalités de certification se traduisent par la validation ou non des compétences.

Les modalités de certification comprennent deux parties :

- Une **partie théorique**, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national (cinq questions par domaine). La validation positive de chaque domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50%. Cette partie sera obtenue si chacun des neuf domaines est validé.
- Une **partie pratique**, couvrant les neuf domaines du référentiel, qui devra s'organiser sous forme d'activités concrètes. Chacune des activités pourra conduire à la validation d'un ou plusieurs domaines du référentiel. Cette partie sera obtenue lorsque les 9 domaines de compétences seront validés. Un domaine est obtenu par la validation d'au moins 80 % de ses items.

La certification C2i® niveau 1 est attribuée après obtention de chacune des deux parties.

En cas d'échec à la certification C2i® niveau 1, une attestation est remise au candidat. Elle précise pour la partie pratique les domaines de compétences obtenus et pour la partie théorique son obtention éventuelle. Le candidat garde le bénéfice des éléments obtenus pour une prochaine session de certification.

Les certificats C2i seront à retirer au sein de l'établissement DIDERIS

PERIODE DES SESSIONS :

- Septembre à juillet. - Des sessions auront lieu tous les quinze jours.

PREPARATION AU C2I NIVEAU 1

Il est conseillé de passer **UN TEST DE POSITIONNEMENT** se présentant sous la forme d'un QCM.

Les résultats de ce test permettront de situer le niveau des compétences du candidat afin qu'il puisse suivre une formation adaptée.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Jean-Louis MONINO : Chargé de mission C2i

Rachid BOULBAB : Responsable administratif C2i.

TARIF : Nous consulter (Possibilité d'individualisation en fonction des statuts et des prises en charge éventuelles).

DIDERIS - C2i Niveau 1

Fiches des coûts 2011-2012

CERTIFICATION :

Le coût de la certification comprend le passage du test de positionnement et de l'examen.

CATEGORIE	Tarif
Candidat libre	60 €

ETABLISSEMENT	Tarif par stagiaire	Tarif par Formateur
IFSI * Montpellier	20 €	60 €
IFSI Perpignan	20 €	60 €
IFSI Alès	20 €	60 €
IFSI Sète	20 €	60 €
IFE * Montpellier	20 €	60 €

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

IFE : Institut de Formation en Ergothérapie

FORMATION :

1) AUTOFORMATION à distance via la plate forme Onligneformapro :

- 1 module = **15 euros**
- Si autoformation complète = **15 modules** soit **225 euros**
- Pas de contrainte de temps pour l'autoformation

2) FORMATION EN PRESENTIEL :

- Formation complète = 8 modules
- Temps de formation = 2 heures par module
- Si formation complète = (8 modules)*(2h)*(40 euros) soit **640 euros**